

# BULLETIN MUNICIPAL



COMMUNE DE CARDESSE

Décembre 2001

## Le Mot du Maire

Je pense que nous avons fait ensemble du travail qu'il nous appartient de poursuivre.  
Quelques points sur les activités locales, depuis Juin.  
Il reste encore beaucoup à faire... nous sommes tous impliqués dans l'amélioration de notre commune.  
Le temps passe vite...

C'est avec plaisir que je souhaite à chacun de savourer ces fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons un bon et joyeux Noël et une bonne fin d'année

Votre Maire  
Bernadette PUYO



## RAPPEL DES FORMALITES ADMINISTRATIVES

### • Pour l'obtention d'une carte d'identité, veuillez vous prémunir de :

- 2 photos
- l'ancienne carte d'identité, si renouvellement
- 1 extrait de naissance établi en Mairie du lieu de naissance
- livret de famille
- 2 justificatifs de domicile

La présence de la personne demandant sa carte est obligatoire pour prendre les empreintes. Pour les enfants de moins de 13 ans, leur présence n'est pas obligatoire.

Dans le cas de vol ou perte, faire une déclaration à la Gendarmerie d'Oloron.

• **Obtention d'un passeport :**

- 1 timbre fiscal: 200 F pour les mineurs - validité 5 ans  
400 F pour les adultes - validité 10 ans
- 2 photos
- ancien passeport, si renouvellement
- livret de famille
- 2 justificatifs de domicile

• **Permis de conduire et carte grise: s'adresser directement à la Sous-préfecture d'Oloron**

Selon le décret du 26 Décembre 2000, pour la constitution de certains dossiers, la présentation de la fiche d'état civil est annulée et remplacée soit par une photocopie du livret de famille, ou la carte d'identité, ou le passeport valide, ou la carte d'ancien combattant

• **Inscription sur les listes électorales**

Pour les nouveaux habitants et ceux qui ont accompli les 18 ans, se présenter en Mairie muni :

- de la carte d'identité
- d'un justificatif de domicile

La date limite d'inscription est le 31 Décembre.

**LA SALLE COMMUNALE**

Malgré un gros retard pris par l'entreprise de gros œuvre, les travaux prévus dans la salle communale, à savoir l'installation de sanitaires et la pose du carrelage, sont enfin terminés. Les peintures intérieures et la pose de l'isolation et du faux-plafond des sanitaires seront effectuées par l'employé communal. Un nouveau rideau de séparation de la salle sera mis en place début janvier pour un coût de 13 800 F HT. La Municipalité a prévu également l'achat de 3 convecteurs pour chauffer la salle (devis 3000 F HT pour les 3).

Derrière la salle, l'extérieur a été empierré dans le cadre de la remise en état par l'Entreprise Bordatto. Après l'ajout de sable, cette partie sera aménagée en terrain de boules ou autres usages à l'exception toutefois de parking.

Ces dépenses entrent dans l'enveloppe des travaux de la salle et sont subventionnables par l'Etat au titre de la DGE (Dotation Globale Equipement), le Conseil Général (fonds rénovation des bâtiments communaux) et la CAF..

Pour la sécurité de tous et de toutes, il est vivement recommandé de ne pas stationner sur la Route Départementale qui longe la salle communale, des parkings étant prévus à cet effet quelques mètres plus loin.

**NOUVEAUX TARIFS EN EUROS**

Le passage à l'Euro nous amène à modifier certains tarifs, à savoir :

• **la location de la salle**

|                              | Repas            | Apéritif          | Café             |
|------------------------------|------------------|-------------------|------------------|
| <u>Personnes extérieures</u> | 100 € (655,96 F) | 30 € (196,79 F)   | 15 € (98,39 Frs) |
| <u>Habitants de Cardesse</u> | 60 € (393,57 F)  | 30 € (196,79 Frs) | 15 € (98,39 Frs) |
| <u>Associations</u>          | Gratuit          | Gratuit           | Gratuit          |

## **TRAVAUX DE LA CANTINE SCOLAIRE**

La DGE a été obtenue, la subvention du Conseil Général sera attribuée sur l'exercice 2002. La mise en conformité de la cantine devrait être opérationnelle pour la rentrée de Septembre 2002.

## **L'O.P.A.H (Aide à l'Amélioration de l'Habitat)**

### **Objectifs de l'opération**

Devant les attentes encore nombreuses des habitants ressenties à la fin de l'O.P.A.H 1996/1999, l'O.P.A.H (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) se met en place pour trois années (2001-2002-2003) à l'initiative des trois Communautés de Communes.

- Pour les propriétaires occupants : amélioration de 100 logements
- Pour les propriétaires bailleurs : amélioration de 100 logements locatifs ou à mettre sur le marché de l'immobilier

Au total, ce sont 23 communes qui sont concernées avec plus de 11 500 logements, dont plus de 10 000 résidences principales.

Concernant les subventions, chaque situation étant particulière, les projets doivent être examinés individuellement par l'équipe opérationnelle du PACT-CDHAR du BEARN avant le début des travaux.

- Pour les propriétaires occupants :  
Prime à l'amélioration de l'habitat (P.A.H.)

La P.A.H. est une aide de l'Etat, c'est la principale aide aux propriétaires occupants.

Suivant certaines conditions et certains types de travaux, le montant de l'aide peut varier de 20 à 35% pour un maximum de travaux de 70 000 F à 85 000 F selon la situation du logement.

Action spécifique auprès des personnes retraitées par l'intermédiaire des caisses de retraite

- Pour les propriétaires bailleurs :

Suivant certaines conditions et certains types de travaux, le montant de l'aide peut varier de 25 à 65%.

Ceci n'est bien sûr qu'un petit éventail de ce que l'O.P.A.H propose. Le dossier complet est disponible à la Mairie.

Pour de plus amples renseignements, le PACT-CDHAR du BEARN assure des permanences régulières pendant la durée de l'O.P.A.H.

### **Dates de permanences d'information du public**

**Mairie de Monein : le 1er lundi du mois de 10 h à 12 h**

**Mairie de Mourenx : le 3ème lundi du mois de 10 h à 12 h**

**Mairie de Loubieng : le 4ème jeudi du mois de 14 h à 16 h**

## **DECHETTERIE / DECHARGE**

L'ancienne décharge a été réhabilitée et clôturée.

L' Arrêté Municipal du 31/08/2001 interdit le dépôt des déchets verts, gravats et autres matériaux à la décharge.

Des containers sont à la disposition au P A V (point d' Apport Volontaire) situé à côté du tennis. La déchetterie de Monein est

également ouverte le : lundi, mercredi et samedi toute la journée ainsi que le vendredi après-midi.

**AVIS** : devant le non-respect des consignes de triage sur le P A V, une réflexion est en cours avec la Communauté des Communes pour envisager de le clôturer et de ne l'ouvrir que 4h/semaine. C'est dommage qu'il faille en arriver là à cause de personnes peu soucieuses des autres et de l'environnement.

### **LA DEVIATION**

Une réunion concernant la route Départementale 9 s'est tenue à la Mairie de Monein en présence de tous les élus concernés, sous la présidence de M. Le Sous-préfet et des deux Conseillers Généraux. Ce fut l'occasion de discussions et de réflexions sur le projet route D9.

Concernant la déviation de Cardesse, le dossier a été remis par le Conseil Général le 25 Juillet dernier à la Préfecture. Nous attendons la décision du Préfet pour nommer le Commissaire Enquêteur

### **NOTRE ECOLE**

Depuis la rentrée scolaire 2001, c'est une nouvelle institutrice, Mlle Cristofari qui assure les cours. Dans le cadre du projet TICE (Technologies Information Communication Enseignement) en partenariat avec l'Inspection Académique, l'école a été dotée d'un 2ème ordinateur. Pour un coût total de 10 000 F TTC, l'Inspection Académique a versé 5 000 F et la Commune 5 000 F

### **COLLOQUE**

Organisé par le Laboratoire de Recherches, Langues et Littératures Romanes de l'Université de Pau, ce colloque international a eu lieu le 1<sup>er</sup> Décembre 2001 à Cardesse. Il portait sur le poète mexicain Jorge CUESTA dont les ancêtres sont originaires de Cardesse et une trentaine d'universitaires participaient à ces communications.

Après l'accueil devant la Mairie et la visite de l'Eglise, une réunion de travail s'est tenue dans la salle communale suivie d'une réception animée par le groupe Lous Esbarits. Le repas à la Ferme-Auberge clôtura cette visite.

### **SORTIE EN FORET**

Une visite de la forêt communale de l'Arrayadiu a été organisée le 13 Octobre dernier avec le concours des agents de l'O.N.F MM.Basty et Arigault. Une quinzaine de participants ont profité de cette visite guidée qui nous a emmenés successivement sur les parcelles plantées en 1953, de Mélèzes, pins Laricio, pins Douglas, Cyprès et Chêne rouges d'Amérique.






Les bois de ces plantations de résineux n'ayant jamais été éclaircis, ne trouvent pas preneurs sur les marchés actuellement. Aussi, un projet de loi est actuellement à l'étude qui permettrait d'obtenir des aides pour des coupes d'éclaircie. Nous suivrons donc cette question avec attention pour essayer de valoriser, si possible, cette partie du patrimoine communal.

Le retour, par la plantation de chênes rouges effectuée en 1990, a permis d'en constater la belle réussite (et de

trouver un cèpe). Après 10 ans, un dépressage (éclaircie) s'impose. Il est prévu l'année prochaine, pour un montant de 24 000 F HT, subventionnable à 50% par le Conseil Régional et le Conseil Général.

A la fin de la visite, c'est sur la plate-forme de l' Arrayadiu et un verre à la main que nous souhaitons une bonne retraite à M.Arigault qui quitte ses fonctions à la fin Décembre.

### Quelques renseignements permettant de déterminer les différents arbres de notre forêt

|  |   |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
|  |  |  |  |  |
| Mélèze<br>(aiguilles caduques)   | Pin Laricio<br>(persistantes)   | Pin Douglas<br>ou d'Orégon<br>(persistantes)                                      | Cyprès<br>(persistantes)   | Chêne rouge<br>(feuilles caduques)  |

### REMISE DE MEDAILLES

Le vendredi 12 octobre 2001, en présence de plusieurs personnalités de la région. Mme Le Maire a eu l'honneur de remettre à M.René Castaings la médaille pour ses 45 années passées au service de notre Commune en tant que Conseiller Municipal, Adjoint et Maire et à titre posthume pour M. André Poueys pour ses 29 ans de service en tant que Conseiller Municipal et Adjoint.

Tous nos remerciements à ces deux personnes qui ont sacrifié beaucoup de leur temps et de leur énergie au service de la Commune.

### LE REPAS DU 3ème AGE

Le repas du 3ème âge organisé par la Municipalité, est prévu le 12 janvier 2002 à 12 heures. Comme chaque année, il se déroulera dans la salle communale nouvellement aménagée. Sans pour autant dévoiler le contenu du menu, le chevreuil, généreusement offert par la Société de chasse, y trouvera sa place.

### NOS PEINES

*Monsieur GERONY nous a quittés le 3 Novembre 2001.*

*Après avoir été de nombreuses années Instituteur à l'école de Cardesse, Secrétaire de Mairie jusqu'en 1983, il continuait à œuvrer dans différentes causes marquant ainsi tout son attachement aux habitants et à la Commune.*

*Nous nous associons à la douleur de sa famille.*